

Question sur la méthode du cas pratique en droit civil.

Par **jiaqi123**, le **14/03/2016** à **22:52**

Mon galop d'essai est dans 3 jours, mais certains types de cas pratique me gêne. [smile9]

Je ne comprends pas comme il faut faire lorsque'il y a plusieurs problèmes dans 1 cas pratique. Je dois faire un majeur de tous les pb et ensuite les mineure ? Ou plutôt : résumé des faits , pb juridique, majeur du pb 1 , mineur du pb 1, réponse + jurisprudence, ensuite majeur 2 etc. ?

Je pense que c'est plutôt la deuxième mais je voudrais que quelqu'un me le confirme

Par **Dragon**, le **15/03/2016** à **02:12**

Bonsoir,

le cas pratique n'a pas vraiment de méthodologie ; du moment que la présentation est logique, claire et cohérente.

En principe, un bref rappel des faits, suivi d'une problématique pour chaque problèmes qui doivent être tous traités un par un. Le plus important est de bien réaliser le syllogisme : base légale + application à l'espèce + conclusion.